

**N° OJ : 73****Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022****Objet : Sport.- Subsidies spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 10.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidies spécifiques pour un montant total de 10.000,00 EUR aux différentes associations culturelles reparti comme suit :

- 1) 5.000,00 EUR à l'asbl European Gaming Organisation pour l'organisation de l'événement "Brussels Esports Arena";
- 2) 5.000,00 EUR à la Fondation d'utilité publique "Fondation KickCancer" pour l'organisation de l'événement "Run to Kick 2022";

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :